

Au sujet de l'institution des sonneries universelles de rabbi Abahou à Césarée.

La Michna roch Hachana 33 b, dit : la longueur d'une teroua est comme trois plaintes. Une contradiction est relevée d'une braïta, ou il est dit : la longueur d'une teroua est comme trois chevarim. (Les chevarim sont des sons entrecoupés dont la durée est supérieure à des plaintes).

La guemara répond : Abbaye a dit qu'à ce sujet ils sont certainement en désaccord. Le maitre de la Michna et celui de la braïta, et voici sur quoi porte leur différent. Il est dit dans le verset nombre 29,1 ce sera pour vous un jour de sonnerie de teroua, ne connaissant pas la signification du mot teroua, la guémara rapporte la traduction du Targoum. Ce sera pour vous un jour de sonnerie de « yevava », pour traduire ce mot la guémara fait appel à un verset des juges 5,28, il est écrit au sujet de la mère de Sisra : Par la fenêtre elle a regardé, et elle a pleuré, la mère de Sisra. Pleurer est dit dans ce texte « vateyabev » nous apprenons que le mot teroua correspond à des pleurs. Mais quelle forme ont ces pleurs ? Le maitre de la braïta pense que la « yevava » correspond à des gémissements, donc le mot teroua mentionné dans la torah correspond selon lui aux « chevarim ». L'autre maitre celui de la Michna, pense que la « yevava » correspond à des sanglots, et il décrit donc la teroua mentionnée dans la torah par une série de plaintes. (C'est ce que nous appelons aujourd'hui teroua).

La guémara poursuit en citant une braïta ; les sages ont enseigné d'où sait-on que les sonneries de teroua, le jour de Roch Hachana doivent être produites avec un chofar ? Le verset dit au sujet du jour de kippour de l'année du Yovel (le jubilé) : Tu feras retentir la sonnerie de teroua du chofar. Comment déduisons nous que même pour les sonneries de Roch Hachana nous devons utiliser un chofar ?

Réponse : il est dit dans le verset cité précédemment au cours du septième mois, on sait bien que Yom kippour tombe le septième mois, alors pourquoi est-il dit ? Afin d'enseigner que toutes les sonneries de teroua du septième mois soient

identiques, chaque teroua de Roch Hachana comme celle de kippour l'année du Yovel doit être précédée et suivie d'une tékia.

La baraita continue : et d'où sait-on qu'il faut sonner trois séries composées de trois sons chacune ? Il est dit dans le verset au sujet de Yom kippour : tu feras retentir la sonnerie de téroua du chofar : une sonnerie.

Au sujet de Roch Hachana il est dit : un jour de repos, un souvenir de sonnerie de téroua :deuxième sonnerie ;

Et se sera pour vous un jour de sonnerie de téroua :troisième sonnerie :

Nous avons trois versets desquels nous apprenons la mitsva de sonner trois térouot, précéder et suivis d'une tékia. La première est dite au sujet de kippour et les deux dernières au sujet de Roch Hachana ? Comment appliquer ce qui est dit sur Kippour à Roch Hachana, et ce qui est dit sur Roch Hachana à Kippour ? Il est dit deux fois le septième mois, le septième mois, une fois pour Roch Hachana et une fois pour kippour, pour pouvoir faire une « guézéra chava » une analogie. Comment cela trois qui font neuf etc....

En résumé de ce passage nous avons appris que la mitsva de sonner le jour de Roch Hachana comme pour le jour de Kippour uniquement l'année du jubilé est de neuf sons, trois térouot qui sont précédé et suivit d'une tékia.

La guémara propose une autre source pour apprendre que la téroua doit être précéder et suivie d'une tékia, puis ayant achevé la discussion concernant ces sources, elle revient sur le différent entre le maître de la Michna et celui de la Braïta concernant le son de la teroua : ressemble t il à un sanglot (téroua) ou à un gémississement (chévarim) ?

Rabbi Abahou a institué quand il était à Césarée que l'on sonne de la manière suivante : tekia, trois chevarim, teroua, tekia. La guémara pose la question si tu penses que la téroua ressemble à un sanglot, il suffit de sonner : tekia teroua tekia, et si tu penses qu'elle ressemble à un gémississement que l'on sonne alors tékia chévarim tékia. Pour quelle raison sonne-t-on les deux sons réunis (chévarim, téroua) ?

Réponse : étant donné qu'il y a un doute, rabbi Abahou institua de sonner les deux possibilités.

Rabbi Avira objecte, si le vrai son est la téroua, alors les chévarim font une interruption entre la première tékia et la téroua, ce qui invalide l'obligation de faire précéder une tékia à la téroua.

Réponse de la guémara, après avoir sonné tékia chévarim téroua tékia, il recommence sans les chévarim et sonne tékia téroua tékia.

Nouvelle objection, Ravina conteste cela et dit ; peut être que la bonne sonnerie est celle des chévarim, alors la téroua fait une interruption entre la dernière tékia et les chévarim. Réponse de la guémara, une fois accompli la série de tékia chévarim téroua tékia, il en refait une autre sans la téroua : tékia chévarim tékia.

La guémara demande alors qu'elle était le but de l'institution de Rabbi Abahou ? Pourquoi sonne t-il chévarim téroua ensemble ? Réponse : rabbi Abahou avait un doute peut être que la téroua mentionnée dans la torah désigne un son qui est constitué à la fois d'un gémissement (chévarim) et d'un sanglot (téroua). La guémara réagit, s'il en est ainsi on devrait aussi faire l'inverse, c'est-à-dire tékia, téroua chévarim, tékia, car peut être que le sanglot précède le gémissement.

Réponse en général celui qui subit un malheur, d'abord il gémit puis il sanglote. C'est la raison pour laquelle rabbi Abahou a institué que l'on sonne les sons suivant : tékia, chévarim téroua, tékia.

TOUT CELA EST LE TEXTE DE LA GUEMARA.

Le Rambam au sujet des règles du chofar au chapitre 3 ,2 la teroua mentionnée dans la torah, nous avons un doute à son sujet dut aux longues années des nombreux exils, si elle correspond a un gémissement ou à un sanglot ou les deux a la fois. c'est pour cela que nous faisons toutes les possibilités.

Selon la torah nous ne devrions sonner que neuf sons : tékia, téroua, tékia ; trois fois, mais à cause du doute nous sommes obligé de sonner 30 sons, pour être certains d'avoir accompli correctement la mitsva, ceci est l'opinion du Rambam ainsi que celle du Choulhan Aroukh.

Cette souguia de guémara soulève à priori plusieurs interrogations. Il est étonnant que les maitres ne sachent pas traduire le terme mentionné dans la torah (téroua), et qu'il soit nécessaire d'utiliser le Targoum. Mais nous ne sommes pas plus avancer car à présent, il est nécessaire d'utiliser le verset au sujet de la mère de Sisra pour traduire téroua par des pleurs, puis nous avons a

ce sujet un doute à quoi ressemblent c'est pleurs ? Trois possibilités d'où la « Tanaka » de rabbi Abahou.

Pour savoir qu'il faut sonner avec un chofar il faut faire appel aux sonneries de l'année du Yovel qui ont lieu le jour de kippour uniquement dans l'enceinte du Beit DIN, une fois tous les 50 ans, puis nous faisons une analogie entre les sonneries du Yovel et celles de Roch Hachana pour savoir qu'il faut sonner une tékia avant et après la téroua, ce qui apparaît comme une démarche fastidieuse pour une mitsva qui se répète d'année en année dans toutes les communautés, et qui a une si grande importance ; de plus comment est-il possible qu'à un moment de l'histoire du peuple juif il apparaisse un doute. Avant que rabbi Abahou institue sa fameuse Tanaka comment pouvait-on s'acquitter correctement de cette mitsva essentielle ?

Le Ran rapporte la question posée à ce sujet à rav Haï gaon : avant rabbi Abahou aucun juif ne s'acquittait correctement de cette mitsva ? Il répondit, il ne faut pas croire qu'à l'époque de rabbi Abahou il y eut un doute au sujet de la téroua, puisque la Michna est en désaccord avec la Braïta comme le dit Abaye, mais il faut savoir que de tout temps il y avait différentes habitudes dans le peuple certains faisaient la téroua comme gémissements alors que d'autres la faisaient comme des sanglots. Les uns comme les autres s'acquittaient correctement de la mitsva, seulement aux yeux du peuple cela paraissait comme un désaccord c'est comme cela qu'il faut comprendre ce que dit Abaye. Ce que fit rabbi Abahou n'a été qu'unifier les habitudes de manière à ce que tous fassent la même chose.

Selon le rav Haï gaon, comment est-on arrivé à ce que le son de la téroua se dédouble en deux possibilités ? Est ce qu'à l'époque de Moché c'est deux possibilités existaient ?

Bien qu'à priori il semble que le rav Haï gaon ne soit pas d'accord avec le Rambam pour dire qu'il y a un doute sur la nature de la téroua, mais il faut reconnaître qu'au cours de l'histoire il y a eut un oubli. Il faut dire pour éviter ce problème que depuis l'époque de Moché on pouvait faire, l'une ou l'autre des deux possibilités. Il rajoute dans sa réponse que la déduction que l'on fait de la mère de Sisra n'est qu'un appui (siman), et non une vraie déduction ;

Le Ramban objecte sur cette thèse : si nous disons que les chévarim et la téroua sont les deux le même son comme le prétend rav Haï, pourquoi alors rabbi Abahou fait sonner tékia, chévarim tékia puis tékia téroua tékia, il était suffisant de faire tékia, chévarim téroua, tékia, chévarim téroua étant le même son ils ne

font pas d'interruption avec la tekia qui les précède ou celle qui les suit, c'est comme si on rallongeait la téroua ou les chévarim.

Il paraît évident selon rav Haï gaon qu'à l'époque de Moché on ne sonnait pas la dernière série de sons qu'a institués rabbi Abahou.

Le Zohar parachat Pinhas page 231 b : dit au sujet des sonneries de Roch Hachana : le verset Roi 1,8 dit : « Et qu'Il fasse le jugement de son serviteur et de son peuple jour par jour », que signifie jour par jour, ce sont les deux jours de Roch Hachana, pourquoi faut il deux jours, car ce sont deux jugements qui se soudent pour n'en faire qu'un. Le jugement d'en haut qui est dur et le jugement d'en bas qui est doux, les deux existent, et c'est à ce propos que les babyloniens (allusion aux maîtres du talmud de Babel) qui ne savent pas le secret des gémissements et des sanglots, les deux sont nécessaire, les sanglots sont la dureté du jugement, les gémissements la modération du jugement, eux ne le savent pas et ils font les deux mais nous nous le savons et nous faisons les deux et tous sortent par le chemin de la vérité.

C'est à dire que la Providence a fait en sorte que même les sages du talmud qui sont « ignorants » des secrets (la Kabala) ont été amené « malgré eux » à pratiqué cette mitsva comme le veut la « Kabala ».

On se doit de faire ici deux remarques, rabbi Abahou est un maître du talmud de l'époque de rabbi Yohanan (deuxième génération des Amoraim) qui vivait non pas à Babel mais en Erets Israël.

De plus le Zohar les qualifie « d'ignorants des choses secrètes », alors que le rav Haim Vital à plusieurs reprises rapporte au nom de son maître le Ari zal que les maîtres du talmud avaient une parfaite connaissance des secrets de la torah, ainsi tous les enseignements que nous appelons Agadot qui sont dans le talmud sont en fait des enseignements de la Kabala que les maîtres ont « habillés » dans ces histoires pour ne pas les laisser à la portée de tous. (Voir Ramhal Maamar sur les agadot).

Le Zohar parachat Emor page 99 b, détaille longuement les intentions (cavanot) de chaque son à quoi cela correspond. Le Ari zal a longuement commenté et expliqué les cavanot des sonneries ainsi que le Rachach, tout cela est mentionné dans la plus part des Mahzorim. Toutes les prières introductives des sonneries font mentions de ces intentions, nous demandons que n'étant pas nous même en

mesure de les pratiquer, qu'il nous soit compter, que nos sonneries s'associent à celles des maitres qui savent appliquer les cavanot.

La Michna soucah 48a : comment se faisait les libations d'eau, on remplissait d'eau du Chiloah un récipient d'or, contenant trois loug, arrivé à la porte de l'eau on sonnait une tékia, téroua, tékia etc. ...la guémara demande comment le sait-on ? Rav Avina a dit le verset : vous puiserez de l'eau dans l'allégresse aux sources de la délivrance, rachi explique comment sait on que l'on sonne tékia téroua quand on puisse l'eau. Il est étonnant qu'ici le sens donné à la téroua soit la joie et l'allégresse alors que pour les sonneries de Roch Hachana c'est les pleurs et l'expression de la douleur.

La guémara Roch Hachana 10b rapporte la fameuse discussion au sujet du mois de la création du monde. Rabbi Eliezer dit que le monde a été crée au mois de Tishri et rabbi Yehoshoua dit qu'il a été crée au mois de Nissan les tossaphot 27a, rapportent au nom de Rabenou Tam que les deux avis sont justes en Tishri la création est en pensée et en Nissan elle fut réalisée.

La pensée exprime la notion de rigueur, alors que l'action exprime la miséricorde et la bonté. Rabbi Eliezer est un élève de l'école de Chamai disciple de la rigueur, rabbi Yehoshoua est quant à lui élève de l'école de Hillel disciple de la bonté.

Le Ari zal reprend cet enseignement et l'applique aux deux jours de Roch Hachana comme l'a dit le Zohar mentionné plus haut : le premier jour s'applique le jugement dur et le deuxième jour le jugement modéré ; dit le rav le premier jour l'homme est jugé sur la spiritualité et l'intériorité du monde et le deuxième jour sur l'extériorité et les besoins de ce monde physique. L'intériorité est l'expression de la grande rigueur alors que l'extériorité est celle de la miséricorde. Le verset dit, job19 26, « de ma chair je verrai D, » c'est-à-dire que le monde matériel est à l'image des mondes supérieurs. L'homme est créé avec un corps et une âme, de même les mondes du haut ont un «corps» appelé «kélím» et une âme appelée « orot, lumières » se sont les lumières qui font agir les mondes mais la perception de cela est ressenti par l'action des corps.

Dans la torah, il est juste dit un mot « téroua » il est comme fermé, inaccessible, incompréhensible, pour y accéder nous avons besoin de la torah orale afin de savoir comment appliquer cette mitsva. Cela correspond à cette complémentarité qu'il y a entre l'intériorité et l'extériorité, torah écrite et torah orale, rigueur et miséricorde.

Le Ramhal dans Maamar Haykarim écrit, il faut que tu saches, que l'essentiel des lois, les mitsvot positives comme les interdits, sont tous une transmission depuis Moché notre maître, cependant les maîtres ont reçu que ces traditions (comment accomplir les commandements) sont inscrites en allusions dans la torah écrite de différentes manières. Les maîtres ont reçu que la volonté du créateur est que nous nous adonnions aussi à cette partie de manière à dévoiler l'allusion qui correspond à chaque mitsva cependant la loi est transmise par tradition depuis Moché. Il ressort de ses paroles que l'étude ne conditionne pas l'application de la mitsva, comment la faire, mais au contraire nous savons au départ comment il faut accomplir les mitsvot, l'étude de la torah orale est l'obligation de relier l'action au texte de la torah écrite. Il est peut être possible de dire que même pour la mitsva de la sonnerie du chofar, son application était une tradition, c'est-à-dire que c'est comme cela qu'elle était appliquait de tout temps, la souguia de guémara fait la liaison avec la torah écrite.

De même il est rapporté dans le livre Zera Birekh, parachat Houkat 1, au nom du Ari zal : au sujet de Rabbi Akiva qui déduisait de nombreuses lois des pointes des lettres de la torah, quand D montra cela à Moché celui-ci eut une faiblesse, il ne comprenait pas ce qui était dit. Les maîtres ont dit ce qui a été dévoilé à Rabbi Akiva ne l'a pas été à Moché ; ceci est très étonnant, cependant il convient de comprendre la chose de la manière suivante, il est sur que Moché savait et maîtrisait toute la torah même les nouveautés qui allaient apparaître plus tard, il les savait oralement, ce qu'il ne savait pas toujours s'était de les déduire de la torah écrite. Cela sera la part des maîtres au cours des générations, de même pour Rabbi Akiva.

Le rav Moché Zacuth dans ses notes sur Otsroth Haim note 1, développe le secret du talmud de Jérusalem et celui du talmud Babli : au début de l'exil il n'y avait pas beaucoup d'étincelles prisonnières des écorces de l'impureté, les justes ont réussi alors à en arranger de grandes, car le secret du talmud est de trier le bon du mauvais, pour obtenir la « fine fleur de farine » c'est pour cela que la valeur numérique du mot talmud est de 480 la même que celle de « li-li-t » afin de la soumettre en lui enlevant les étincelles qui la font vivre. Plus tard l'exil s'est endurci et les souffrances se sont multipliées car les forces de l'imputée se sont renforcés, il n'était plus possible de faire le « tri » à un niveau élevé uniquement au niveau du talmud de Babel qui est à un niveau beaucoup plus bas que le talmud de Jérusalem. C'est le sens du verset « il m'a installé dans

l'obscurité » les deux sont l'intériorité des « kélim » ils sont l'éclairage des lois de l'action (les mitsvot).

Il ressort de ses paroles que le manque dans le savoir et la compréhension de la torah est du à la domination de la force de l'impureté sur la sainteté qui se développe après la destruction du temple, l'étude du talmud doit nous permettre de dévoiler les lumières étouffées par ces impuretés, il est peut être possible de dire qu'à l'époque du temple on sonnait des téroua de joie comme le dit la Michna de Soucah et cela même à Roch Hachana mais après la destruction ces sonneries de joie se sont transformées malheureusement en sonneries de pleurs et de souffrances. Il était alors nécessaire de réparer cela par l'étude pour faire apparaître la lumière par les paroles de la torah orale qui réjouit les cœurs de ceux qui s'y adonnent. Il est dit dans la torah le jour de la téroua et nous apprenons que ce sont les pleurs (yevava) gémissements ou sanglots, qui se font par le chofar, Rachi explique les gémissements comme un homme qui gémit dans son cœur comme le font les malades par de longs gémissements. Puis il explique les sanglots comme un homme qui pleurs et se lamente des sons cours et rapprochés les un des autres.

Il semble que les gémissements sont sans larmes, il n'arrive pas à exprimé sa souffrance et sa douleur puis il y parvient par les sanglots. Nos maitres ont enseigné que les chévarim qui correspondent aux gémissements sont l'expression de la rigueur absolue c'est le niveau de Yitzhak. Ils précèdent les sanglots qui sont l'expression de la modération de cette rigueur c'est le niveau de Yaacov. Les larmes ont un degré plus haut que celui de prière mais la plainte est encore plus haute elle n'est que le son de la douleur. Ainsi la sonnerie du chofar est l'expression de ces deux niveaux, le son de la douleur et les pleurs.

Le chofar est l'objet par lequel s'exprime cette rigueur, le « Chin », le Rech » et le« Pe,Vav » traduisent trois facettes de la rigueur au niveau de la pensée mais quand cela s'exprime la bonté prend le dessus comme le dit le verset : D de rigueur monte par la téroua, Hachem (la bonté) au son du chofar, allusion a la tékia le son continu symbole de la bonté infinie. Une partie des lois de la sonnerie nous les apprenons des sonneries du « Yovel » l'année du jubilé.

Le Zohar dans parachat Behar page108 compare l'année du Yovel à la délivrance futur, la sonnerie du Yovel annonce la libération des esclaves, le retour des terres à leurs propriétaires initiaux de même au son du chofar Israël se rassemblera des quatre coins de la terre etc.

Il semble que c'est le sens du lien que le talmud fait entre les sonneries de Roch Hachana et celles du Yovel le jour de Kippour. La miséricorde absolue qui s'est exprimée à la création du monde (Roch Hachana) et qui s'exprimera avec plus de force à la délivrance finale (Yovel) était déjà enracinée dans la pensée première de la création. Le Zohar dans parachat Emor page 99 dit que le son du chofar que nous faisons entendre ici bas, réveille le grand chofar d'en haut qui doit annoncer la délivrance.

Le Ari zal dans le chaar Acavanot page 91 c, explique qu'avant la destruction du temple il était possible en un seul jour de roch Hachana de réparer l'intériorité des mondes et l'extériorité mais après la destruction cela n'est plus possible. Il nous faut pour cela deux jours, le premier pour l'intériorité et le deuxième pour l'extériorité comme nous l'avons expliqués plus haut.

Il est peut être possible de dire que c'est le même principe qui s'applique au sujet des sonneries de la téroua, avant la destruction du temple il était suffisant de faire des chévarim ou des térouot pour obtenir l'arrangement recherché ,l'un des éléments effectué avait la force d'entraîner l'autre grâce à l'intention (Cavanna) que l'on y mettait, mais après la destruction il est nécessaire de sonner les différentes possibilités comme l'a institué rabbi Abahou à Césarée. Le Zohar lui même a assimilé les deux jours de roch Hachana aux de sortes de sonneries pour la téroua : la dureté du jugement pour le premier jour et pour les chévarim, la modération du jugement pour le deuxième jour et pour les térouot.

Cette takana a été instituée pour la période du galout de l'exil, le talmud dans meguila 6 rabbi Abahou dit Ekron sera déracinée il s'agit de Césarée la fille de Edom (allusion à l'empire de Rome qui a détruit le second temple) si on te dit que Césarée et Jérusalem sont détruites toutes les deux ou qu'elles prospèrent toutes les deux ne le croit pas, l'une est détruite et l'autre prospère cela est possible etc. ; Ainsi la ville de Césarée est assimilée à l'exil de Rome par rabbi Abahou lui-même, tant que celle-ci sera prospère et puissante Jérusalem c'est-à-dire le temple sera en ruines, il nous faudra encore faire deux jours de Roch Hachana et deux sortes de térouot pour que le son de notre chofar réveille le chofar céleste.

Que le grand chofar retentisse pour annoncer bientôt la délivrance, pour la gloire et l'honneur de la Chekhina amen.

Chana Tova Oumevourekhet.